
Discours de la députation des canonnières de Paris qui félicitent la Convention sur l'énergie et le courage montré dans ces circonstances et déposent en don 3000 livres, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la députation des canonnières de Paris qui félicitent la Convention sur l'énergie et le courage montré dans ces circonstances et déposent en don 3000 livres, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 40;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20188_t1_0040_0000_11

Fichier pdf généré le 23/01/2023

sommes près à en transporter cent livres au district. Nos travaux ne se borneront pas là (1).

75

Les autorités constituées et la société populaire de la commune de Saint-Mandé-lès-Paris, engagent les représentants du peuple à n'abandonner leurs honorables fonctions que lorsqu'ils auront assuré le vaisseau de la République contre les flots orageux, mais impuissans, des malveillans et des conspirateurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

L'ORATEUR de la députation.

Citoyens représentans,

Une trame ourdie par la scélératesse et la tyrannie vient d'être pénétrée et découverte au moment de sa désastreuse explosion; votre vigilance infatigable et votre sagesse en ont coupé les fils, ténébreusement répandus sur la surface de la République. Enfin, Pères du peuple, vous avez encore une fois sauvé la Patrie.

Nous ne venons pas vous complimenter en vous adressant des flagorneries également indignes du peuple et de ses représentans; mais nous venons vous persuader, que la postérité juge sévère des hommes et des vertus, en consacrant vos travaux immortels, éternisera notre reconnaissance, et celle des générations futures.

Législateurs ! Le peuple a besoin de votre sollicitude, continuez de remplir les augustes fonctions auxquelles il vous a appelés, et ne quittez ce poste honorable que lorsque vous aurez assuré le vaisseau de la République contre les flots orageux, mais impuissans des malveillans et des conspirateurs (3).

(1) C 298, pl. 1032, p. 15. Signé : LE COUTEUX, MÉZIERES, GUILLEMIN, I.C. CANOSS, THÉVENARD, SAUSSAY, FROULLIER (maire), CERNEAU, ALEXIS, JACOB, LECOINTE, LEMAIRE, AUBERT, ZOLAR, I.A. BARDOY, CHOCHON, DE MARS, BERTRAND, KAUFFMANN (agent nat.), PARISSOT, LIVROY, DECOMBLE, JUGERPAIN, CHANTELE, Ch. RICARD, POUVENEZ (juge de paix), FOURUS, G. LECOINTE, RAMEAU, BARDÈRE fils (notable). La p. 16 est l'extrait des délibérations de la commune (1^{er} germ.) : « Il a été délibéré, sur la proposition du Conseil municipal, de féliciter la Convention nationale sur ses glorieux travaux et notamment de la découverte que le Comité de Salut public a fait de la dernière conspiration des traîtres qui sans calculer la surveillance et la fermeté de la loi, Législateurs, et la peine due aux conspirateurs, ont osé méditer de noyer la liberté dans le sang des patriotes, mais de l'audace desquels la Loi va faire justice.

Il a été arrêté qu'à l'instant la proposition du Conseil municipal applaudie va être communiquée à toute la commune, afin d'en inviter les citoyens qui pourroient sacrifier un instant de leurs travaux de se joindre aux autorités constituées à l'effet de porter à la Convention une adresse de félicitations ».

P.c.c. : FOURNIER.

(2) P.V., XXXIV, 19. *J. Perlet*, n° 546; *Mess. soir*, n° 581; *J. Sablier*, n° 1211; *J. Mont.*, n° 129; *C. Eg.*, n° 581.

(3) C 298, pl. 1032, p. 12. Signé : MOREAU (maire), LEFEBVRE (présid. de la Sté popul.), MONTAIGLE (pr. le présid. du C. révol.).

76

Les canonniers de Paris, ayant à leur tête le commandant-général (Hanriot), viennent féliciter la Convention sur l'énergie et le courage qu'elle a montré dans ces circonstances; ils déposent une somme de 3 000 liv., produit d'une journée de leur solde, dont ils font hommage à la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

Une partie de la force armée défile dans l'Assemblée (2).

Citoyens représentans, dit Hanriot, orateur, vous voyez devant vous une portion de la force armée de Paris. Elle ne se séparera jamais du peuple, ni de la Convention nationale. (*On applaudit*). Elle ne servira jamais aucune faction. (*Nouveaux applaudissements*). Le fer dont elle est armée sera employé à défendre jusqu'à la mort le gouvernement républicain dont la convention est l'âme et le centre. (*Vifs applaudissements. Vive la République! Vive la Montagne! s'écrie-t-on de toutes parts*). Continuez à travailler à notre bonheur. Punissez les forfaits, les tyrans, tous les ennemis du peuple, et tendez vos mains aux patriotes persécutés; notre amour et notre reconnaissance seront éternels comme la liberté, l'égalité et la République. (*On applaudit*) (3).

Les canonniers de Paris, continue l'orateur, m'ont chargé de vous offrir le montant d'une journée de leur paye (4) et un détachement qui est à Brest, la somme de 240 liv. (5). (*On applaudit*). Nous vous prions tous d'employer cette offre aux frais de la guerre contre les despotes coalisés (6).

77

Le conseil général de la commune, le comité de surveillance révolutionnaire, et la société populaire de Sarcelles, district de Gonesse, département de Seine-et-Oise, répètent le vœu formé dans les adresses ci-dessus énoncées.

Mention honorable, insertion au bulletin (7).

L'ORATEUR de la députation. Représentans,

Vous avez décrété la République et la République naquit au milieu de la guerre étrangère des trahisons et des obstacles amassés par l'in-

(1) P.V., XXXIV, 19-20. *Bⁱⁿ*, 2 germ. (suppl^t) et 8 germ. (2^e suppl^t); *J. Mont.*, n° 129; *J. Perlet*, n° 546; *Mess. soir*, n° 581; *Rép.*, n° 92, p. 366.

(2) *Mon.*, XX, 21.

(3) *Débats*, n° 548, p. 5; Texte très proche dans *Bⁱⁿ*, 2 germ. (suppl^t); *Ann. patr.*, n° 445; *Batave*, n° 401; *C. univ.*, 3 germ.; *Mon.*, XX, 21; *M.U.*, XXXVIII, 30; *J. Sablier*, n° 1213.

(4) Soit 3 000 liv. (P.V., XXXIV, 282).

(5) P.V., XXXIV, 282.

(6) *Débats*, n° 548, p. 5.

(7) P.V., XXXIV, 20; *J. Perlet*, n° 546; *Mess. soir*, n° 581; *Mon.*, XX, 21; *Ann. patr.*, n° 445; *J. Mont.*, n° 129; *J. Sablier*, n° 1214.